



(Dessin Elisée CEROU)

HISTOIRE DES CROQUANTS EN PERIGORD

En 1594 et 1595, puis de 1637 à 1642, si l'on s'en rapporte aux archives concernant cette époque, eut lieu le soulèvement des Croquants ou Tard - Avisés.

Ces hommes, à qui s'appliquait cette épithète injurieuse allaient pendant des années, à des intervalles plus ou moins rapprochés, ravager les campagnes, attaquer châteaux et villes. Ils ne sont pas révoltés contre le roi, dont ils se disent, très sincèrement, les serviteurs, désirant « vivre et mourir pour son service », mais contre un état de choses qu'ils ne peuvent plus supporter.

En 1594, épuisés, Huguenots et Ligueurs ont déposé les armes, mais la misère est grande dans nos campagnes. Plus que n'importe qui, nos paysans ont souffert de la guerre civile. Les reîtres engagés dans les deux camps ont pillé, brûlé, rançonné, violenté à qui mieux mieux, semant la ruine et la désolation.

Les paysans sont à bout. Malgré leur dénuement absolu, ils doivent se soumettre à la taille. Ceux qui ne paient pas sont emprisonnés. Le souvenir des atrocités anciennes n'est pas éteint et les pires récits frappent les imaginations.

Dans le Bas Limousin, les granges brûlent, les récoltes sont saccagées. Les paysans du Périgord décident d'agir. Le 27 mars 1594, les plus résolus réunis dans la chapelle du château Missier, sur la paroisse de Salon, se choisissent un chef : La Sagne, notaire à Ladouze.

Nouvelle réunion le 23 avril, dans la forêt d'Abzac, au-dessus de Limeuil. Huit mille paysans sont là, armés de pertuisanes, d'épées, d'arquebuses ramassées sur les champs de bataille, et vêtus de blouses et chaussés de sabots.

Aucun murmure contre le roi, mais les receveurs d'impôts et les nobles sont nettement pris à partie. Le seigneur de Ste Alvère se voit dans l'obligation d'écouter les revendications qui lui sont soumises. Les villes des environs s'inquiètent.

C'est alors qu'intervient le sieur de Porquery, syndic de la Bastide protestante de Monpazier, avocat au Parlement de Bordeaux. Il essaie de faire entendre raison aux révoltés : obtiendront-ils gain de cause ? La violence entraînera la répression. Ne vaudrait-il pas mieux présenter les

revendications légalement, et non les armes à la main, ce qui est une lourde faute et implique « la peyne de criminels de lèse - majesté » ?

Une délégation se rendra auprès d'Henri IV et lui présentera le cahier des doléances, où se trouvent consignés les peines et sévices dont les paysans périgourds sont affligés. Ils demandent en outre un pardon pour leurs réunions armées sans permission, la suppression d'un nombre d'officiers, surtout ceux qui collectent l'argent du roi, le rabais des tailles, la permission d'élire un syndic entre les habitants, etc...

Henri VI consent à exonérer de la taille pendant un an : le syndic est refusé, mais un maître des requêtes sera nommé pour recueillir les plaintes. Pardon est accordé pour ces assemblées en armes, mais ces attroupements devront être dispersés avant la St Jean.

La Sagne et ses lieutenants Mignot et Papus, procureur d'office à d'Ans, ne croient pas à un règlement légal et les assemblées se succèdent. Les Croquants passent aux actes, pour délivrer leurs frères emprisonnés pour avoir refusé de payer l'impôt. Ce sera bientôt une véritable anarchie. Châteaux saccagés, convois militaires pillés, officiers des châtellenies molestés.

La noblesse du Périgord et les petits hobereaux finissent par oublier, momentanément, leurs querelles et se lignent pour lutter contre ce mouvement.

M. de Bourdeilles, sénéchal du Périgord, s'élève et réclame une répression sévère. Le roi refuse. « Je désire, s'il est possible, que ce mouvement et désordre se compose par la douceur ». Chaque parti garde ses positions. Mandés par arrêt du 13 août 1594, La Sagne, Mignot et Papus refusent de se rendre devant le Parlement de Bordeaux.

En février 1595, les paysans présentent leur cahier de doléances devant les Etats du Périgord et voient leurs revendications repoussées.

Entre temps le sénéchal, M. de Bourdeilles, réclame un appui financier pour l'entretien de gens d'armes afin de pouvoir « abaisser le caquet de tous ces croquants ». Après une entrevue le 8 août entre le sénéchal et La Sagne au château de Cognac, c'est la lutte ouverte. Lutte trop inégale entre des troupes expertes et des bandes sans liaison ni principe de combat.

Ils se font écraser à Négrondes, à St Crépin d'Auberoche, à Condat sur Vézère. Le 4 septembre 1595, ils signent à Liorac l'engagement « de rendre les armes, enseignes et tambours dans les trois jours ».

Mais la rébellion gronde encore sourdement. Le 12 juillet 1596 le Parlement de Bordeaux envoie une députation pour pacifier le Périgord. Le 30 novembre 1596, Henri IV ordonne d'arrêter les poursuites, « ne voulant réduire son peuple à l'obéissance que par la douceur et la clémence ».

Se plaignant des maltôtiers (I) et des officiers du roi, les Croquants, en 1597, reprennent leurs assemblées. Ils se réunissent dans la forêt de la Bessède et à La Trappe, près de Villefranche du Périgord. Quelques personnes de la noblesse également mécontentes se joignent à eux.

C'est alors qu'un curieux personnage, venu de Périgueux, s'emploie de son mieux à dissocier le mouvement. Il y parvient très facilement en ravivant les passions religieuses. Les protestants, accusés faussement de rechercher le pillage des églises, prennent la décision de se séparer des autres.

Partagé en deux camps, le mouvement de rébellion s'éteint. Une longue période de calme va suivre. Mais la jacquerie n'est nullement anéantie. Elle sommeille et se réveillera plus terrible un demi siècle plus tard.

Effectivement, en 1637, une nouvelle augmentation des tailles ou impôts divers déclenche la colère des Croquants. Le soulèvement rassemble immédiatement dix mille paysans, sous les ordres d'Antoine du Puy, sieur de La Mothe-La Forest, bien armés, bien équipés, entraînés et disciplinés par quelques vieux militaires chevronnés.

La révolte débuta en Périgord et s'étendit rapidement au Bordelais, au Quercy, à l'Agenais, au Poitou et à l'Angoumois. Peu de temps après elle prit des proportions alarmantes sous l'impulsion de deux autres chefs acharnés, soutenus chacun par quelques milliers d'hommes. Leurs noms sont évocateurs de cette époque troublée : Pierre Grelety, paysan meurtrier d'un officier royal, et Buffarot, tisserand du village de Capdrot.

Malgré la supplique adressée par l'ensemble des Croquants au roi de France pour demander l'allègement des impôts en échange d'une totale obéissance au souverain, la réponse du roi fut une répression empreinte de modération, afin de calmer les esprits enflammés.

LE 13 mai 1637, La Mothe-La Forest occupa avec plus de six mille hommes la ville de Bergerac qui était sans munitions, ouverte de tous côtés et démantelée. L'occupation de la ville ne dura que jusqu'au 6 juin, mais durant ce laps de temps, La Mothe fit appel à de nombreuses communes pour leur demander de lui envoyer des renforts en soldats, vivres et munitions. Il demanda en particulier de l'aide à Salignac, Paulin, St Geniès, Nadaillac, Borrèze, Lafeuillade, etc...

Le duc de La Valette, (fils du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne) à la tête de deux mille soldats revint à marches forcées des Pyrénées, où il protégeait la frontière d'Espagne, pour attaquer deux mille Croquants retirés dans La Sauvetat d'Aimé. Au bout de deux heures d'un combat enragé, Madaillan et ses Croquants s'enfuirent en abandonnant un millier de morts ou de blessés graves et quarante des leurs comme prisonniers. Le duc de La Valette dénombrâ deux cents morts sur le terrain et, continuant sur sa lancée, poursuivit les vaincus jusqu'à Eymet et Puycherampion d'où il les délogea et les mit en déroute en leur causant de lourdes pertes. Six mille des leurs, qui arrivaient à la rescousse décidés à en découdre violemment, se dispersèrent, déçus et désemparés, et disparurent dans les bois alentour.

Mortifié par ces défaites successives, La Mothe-La Forest se soumit au marquis de Duras (au lieu et place du duc de La Valette) sous condition qu'il ne soit fait aucun mal ni à ses compagnons ni à lui-même. La grâce royale

leur fut accordée moyennant l'abandon immédiat de la ville de Bergerac et la promesse de faire amende honorable aux représentant du roi.

Après la soumission de La Mothe, le second chef croquant qui eut à pâtir de la répression fut le tisserand Buffarot. A la tête de quatre mille des siens, il fut capturé à Montpeyran (juridiction de Villeréal) par un lieutenant du duc d'Épernon, Pierre Molinier de Lacan. On doit préciser, à son honneur, qu'il opposa avec ses compagnons une farouche résistance aux soldats de Pierre Molinier. Mais comment résister, en terrain découvert, à des troupes de métier ? Malgré son courage, il fut donc fait prisonnier et fut traîné un jour de foire, le 6 août 1637, sur la place des Cornières à Monpazier, où il fut rompu vif, tous ses membres brisés les uns après les autres, son corps et sa tête pareillement ; on dispersa ses jambes et ses bras en des lieux divers ; son corps fut placé à Bernadet sur un cerisier et sa tête transportée à Belvès. On peut penser qu'un tel étalage de cruauté était destiné à effrayer la population et à dissuader ses compagnons paysans de continuer leur révolte.



Arquebusier 15e siècle derrière son pavois



(Clichés internet)

La chance pourtant changeait parfois de camp. Ce fut le cas en 1640, où les Croquants tendirent un traquenard au Régiment de Ventadour, dans une forêt des environs de Périgueux : l'affaire se solda par un désastre pour les troupes régulières : plus de trois cents soldats et officiers tués, autant de blessés et la perte d'un lot important d'armes et de munitions récupérées par les Croquants.

Mais, dans la plupart des cas, le dernier mot restait aux forces de la loi.

Début janvier 1642, après plusieurs escarmouches et des fortunes diverses pour les uns et les autres, Pierre Grelety (dont le père avait été roué

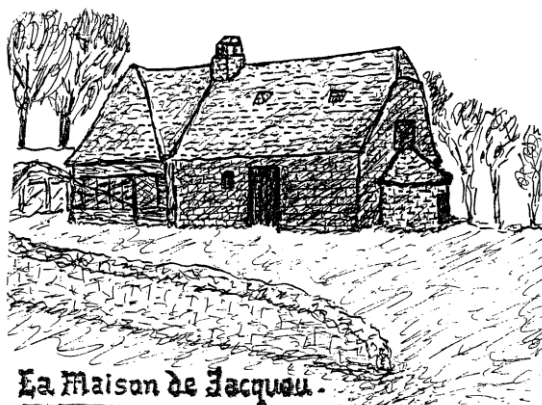
en 1639) perdit aussi ses meilleurs auxiliaires, Gorge Torte et son fils, tués dans un guet-apens tendu par un groupe de deux cents paysans du Paréage de Vergt commandés par un archer nommé Chaleppe.

Découragés par la discorde qui s'installait entre les Croquants, par les défaites, les disparitions des proches et les diverses défections, Pierre Grelety et son frère obtinrent du roi promesse de grâce pour eux et leurs compagnons et cessèrent la lutte. Pour se racheter, Grelety qui venait d'obtenir le brevet de Capitaine, s'engagea dans les rangs de l'armée d'Italie avec cent de ses hommes. Il y mourut presque aussitôt, emporté lors d'une épidémie.

Ses trois principaux chefs étant soumis ou disparus, l'insurrection perdit peu à peu de sa virulence pour, finalement, s'éteindre vers 1644, non sans quelques soubresauts sporadiques. Dans les décennies qui suivirent, il y eut encore des soulèvements en diverses régions ; les sujets de mécontentement provenaient souvent d'une cause à peu près similaire, mais ceci est une autre histoire, que nous n'aborderons pas ici.

- (I) Maltôtiers : individus chargés de prélever pour le pouvoir royal la « Maltôte » : terme qui provient du bas latin « mala tolta » et signifie « mauvaise prise », « mauvaise levée ». La Maltôte désignait pour le peuple un impôt très contesté et impopulaire institué par Philippe Le Bel, qui taxait toute marchandise vendue de 0,33% à 0,50% de la valeur du produit. Cette taxe écrasante, toujours aussi mal acceptée par les gens du peuple lors de la révolte des Croquants, avait déjà donné lieu à de sanglantes émeutes dès son application sous Philippe Le Bel.

E. CEROU



(Dessin Elisée CEROU)



Bergerie qui servit au film (cliché internet)